

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

Le vingt trois mai deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, Mme Bernadette MOREL, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN, M. Philippe COFFIN, M. Roger PIERRE, Mme Catherine ASSEMAT (arrivée à 18 heures 40), M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, M. Stéphane CARIOU (a quitté la séance à 19 heures 40).

Excusés : Mme Odile DESMONTIER (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), M. Maxim AMPE (a donné procuration à Mme Amandine GATEL), M. Thomas MASSET, Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE), M. Sylvain LECHAUVE (a donné procuration à M. Roger PIERRE).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

La parole est donnée au public et les sujets suivants sont abordés (18 heures 30):

- Regrets pour le non respect de la signalisation et du stationnement en matière de police.
- Propositions faites sur l'amélioration de la circulation en agglomération.
- Signalement de la dangerosité de certaines voiries due à la circulation des poids lourds.
- Signalement du mauvais entretien du cimetière et des voiries.
- Dangerosité de l'équipement communal de jeux pour enfants, au parc des écoles.
- Demande de précision sur le montant d'un loyer communal.
- Demande de précision sur l'installation des jardinières, rue Saint Laurent.
- Demande de poubelles rue du Puisseau et rue de Crépy.
- Demande de précisions sur l'audit financier.

Après appel nominatif des présents, la séance du conseil municipal est ouverte et la parole est donnée à l'opposition (18 heures 45) :

Après les déclarations de Mme Line COTTIN et de M. Roger PIERRE les demandes et réclamations suivantes sont formulées ci-après (18 heures 50) :

- Prévoir l'envoi des convocations aux membres du Conseil Municipal, au moins dix jours avant la séance.
- Obtenir une équité dans le droit de réponse aux élus de l'opposition, au niveau du journal local.
- Fournir des vêtements de pluie pour équiper les agents « Valois emploi » chargés d'assurer la traversée des piétons au niveau des écoles.
- Assurer des règles de la prise en compte des observations relatives aux comptes rendus des conseils municipaux.
- Acquisition d'un matériel fiable pour permettre de réaliser l'enregistrement des réunions (devis remis à Mme GATEL).
- Questionnement sur les versements des fonds au Centre Social Rural par la commune.

- Interrogation sur le déroulement chronologique du contrat de location des véhicules communaux.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Après quelques observations sur la rédaction du compte rendu du 1^{er} avril 2016, ce dernier est approuvé à la majorité des élus (1 abstention M. Philippe COFFIN et 4 voix contre : Mmes Line COTTIN et Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE).

De même, après quelques observations sur la rédaction du compte rendu du 27 avril 2016, en particulier l'absence, notée par erreur de Mme Odile DESMONTIER à cette réunion, ce dernier est approuvé à la majorité des élus (1 abstention M. Philippe COFFIN et 4 voix contre : Mmes Line COTTIN et Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE).

2- Remplacement d'un membre démissionnaire du conseil municipal (Nous unir pour l'Avenir) :

Le conseil municipal prend acte de la démission de Mme Isabelle GIRAUDON, élue sur la liste « Nous Unir pour l'Avenir ».

Conformément au code électoral la conseillère municipale démissionnaire est remplacée par M. Stéphane CARIOU, candidat suivant de liste.

3- Mise à jour du tableau du conseil municipal :

Le conseil municipal prend acte de la composition du tableau des membres du conseil municipal, arrêté au 23 mai 2016 :

<u>TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>			
1	SELLIER	Gilles	Maire
2	PAULET	Anne-Marie	1 ^{ère} Adjointe
3	DESMONTIER	Odile	2 ^{ème} Adjointe
4	MEZOUAGHI	Abdelhafid	3 ^{ème} Adjoint
5	GATEL	Amandine	4 ^{ème} Adjointe
6	BUCKNER	Frédéric	5 ^{ème} Adjoint
7	DRANCY	Claude	6 ^{ème} Adjoint
8	LANOIZELET	Jacques-André	Conseiller municipal
9	DUMANGE	Raymonde	Conseiller municipal
10	AMPE	Maxim	Conseiller municipal
11	MOREL	Bernadette	Conseillère municipale
12	VALADE	Pascal	Conseiller municipal
13	ANNERAUD-POULAIN	Evelyne	Conseillère municipale
14	MASSET	Thomas	Conseiller municipal
15	SOARES	Virginie	Conseillère municipale
16	COFFIN	Philippe	Conseiller municipal
17	PIERRE	Roger	Conseiller municipal
18	ASSEMAT	Catherine	Conseillère municipale
19	RENAULT	Richard	Conseiller municipal
20	LECHAUVE	Sylvain	Conseiller municipal
21	DEHAN	Céline	Conseillère municipale
22	COTTIN	Line	Conseillère municipale

23	CARIOU	Stéphane	Conseiller municipal
----	--------	----------	----------------------

4- Création d'un poste d'agent de maîtrise (service technique) :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de créer un poste au grade d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 01 août 2016.

5- Création de deux poses d'apprentis (CAP petite enfance) à la rentrée scolaire 2016-2017) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents, décide la création de deux contrats d'apprentissage CAP petite enfance, sur l'année scolaire 2016-2017, à l'école maternelle de Nanteuil le Haudouin.

6- Budget Général : Décision Modificative n° 1 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (1 abstention M. Abdelhafid MEZOUAGHI et 5 élus qui n'ont pas pris part au vote (MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE et Mmes Catherine ASSEMAT, Line COTTIN) l'assemblée approuve la décision modificative du budget général comme suit :

				Dépenses		Recettes	
				<i>Diminution de Crédit</i>	<i>Augmentation de Crédit</i>	<i>Diminution de Crédit</i>	<i>Augmentation de Crédit</i>
Fonctionnement							
678-01	Autres charges except°			35 732,00			
023-01	virement section invest				35 732,00		
Total				35732,00	35732,00		
Investissements							
2152-821	Voirie Rte de Silly	OP	161		273200,00		
2152-824	Log Conv Rue Gambetta	OP	139		17100,00		
2135-211	Chaudière Ecole	OP	158		10650,00		
2188-024	Appareil Photo	OP	54		340,00		
2188-820	Panneaux affichage	OP	123		3700,00		
021-01	virt de la section de fonct						35732,00
21318-01	Autres bât public	OP	153	250000,00			
2152-822	Voirie	OP	98	19258,00			
Total				269258,00	304990,00		35732,00

7- EPFLO - Opération rue du Moulin Ferry, approbation des phases du programme entre l'OPAC de l'Oise et la commune de Nanteuil le Haudouin :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée refuse (13 voix contre MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT, Line COTTIN, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Maxim AMPE, Richard RENAULT, Mme Bernadette MOREL, Mme Céline DEHAN, Mme Raymonde DUMANGE, Mme Virginie DUMANGE), les phases du programme entre l'OPAC de l'Oise et la commune de Nanteuil le Haudouin, sur l'opération précitée dans les conditions exposées.

M. Stéphane CARIOU a quitté la séance à 19 heures 40.

8- Subvention classe de découverte 2016 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents accorde une subvention de 16 900 euros à la coopérative scolaire de l'école Chevance Bertin pour l'organisation de la classe de découverte en Auvergne du 27 mai au 03 juin 2016.

9- Demande de subvention départementale – Création d'un trottoir et de l'éclairage public rue de Sennevières (1 ère tranche) :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (6 abstentions : Mme Anne Marie PAULET, MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN) décide de solliciter une subvention départementale pour les travaux précités, sur une enveloppe budgétaire de 42 281,05 euros HT.

Une participation sous la forme d'une convention a été sollicitée auprès de l'OPAC de l'Oise.

10- Travaux de réhabilitation et d'élargissement de la chaussée VC4/VC6 entre la commune de Silly le Long et la commune de Nanteuil le Haudouin - Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (5 contre MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN) autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Silly le Long.

11- Programme de cession de l'Association Foncière de Logement - Opération, 1 rue de l'ancien presbytère :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par vote contre à l'unanimité des présents, donne un avis défavorable à la vente de patrimoine sur le programme de l'ancien presbytère à Nanteuil le Haudouin, par Foncière Logement.

12- Subventions communales :

- Revalorisation subvention 2016, coopérative scolaire maternelle.
- Revalorisation subvention 2016, coopérative scolaire élémentaire.
- Amicale des sapeurs pompiers de Nanteuil le Haudouin, participation à la journée « porte ouverte » du 18 juin 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote :

- A l'unanimité des présents, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Chevance Bertin, un complément de subvention suite à la délibération du 1^{er} avril 2016 (2016/29), soit + 2 330,00 euros ;

- A l'unanimité des présents, décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école maternelle Chevance Bertin, un complément de subvention suite à la délibération du 1^{er} avril 2016 (2016/29), soit + 1 330,00 euros.
- A la majorité des présents (2 abstentions MM. Claude DRANCY et Philippe COFFIN, 4 contre (MM. Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN), décide d'accorder une subvention de 1000 euros à l'amicale des sapeurs pompiers, dans les conditions précitées.

13- Réalisation d'une nouvelle école maternelle - SPLA SAO prise de participation de la collectivité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (2 abstentions (Mme Amandine GATEL et M. Maxim AMPE et 5 contre MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE, Mmes Catherine ASSEMAT et Line COTTIN) approuve les statuts :

- Approbation des statuts de la SPLA SAO fixant le capital social à 2.004.015 € et la valeur nominale de l'action à 2,15 €
- Approuve le principe d'une participation dans la SPLA SAO
- souscrit une prise de participation au capital de la SAO de 2 500,45 € et inscrit la somme correspondante au budget
- Autorise le Monsieur le Maire à porter la collectivité acquéreuse de 1163 actions au prix de 2,15 € l'action auprès du Département de l'Oise.
- Désigne Monsieur Gilles SELLIER, en qualité de Maire de la commune de Nanteuil le Haudouin pour représenter la Collectivité à l'Assemblée spéciale des Actionnaires de la SAO :
- Désigne Monsieur Gilles SELLIER, comme représentant de la collectivité auprès de l'Assemblée Générale de la société et le dote de tous pouvoirs.
- Dote Monsieur Gilles SELLIER en qualité de Maire de la commune de Nanteuil le Haudouin pour ce qui le concerne de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

14- Subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local - Aménagement intérieur de la médiathèque :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (4 abstentions MM. Philippe COFFIN, Roger PIERRE et Sylvain LECHAUVE, Mme Line COTTIN), le conseil municipal décide de solliciter une aide de l'état au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), pour la réalisation des aménagements intérieurs de la médiathèque, sur une enveloppe de 582 600,00 euros HT.

15- Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2014 :

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du bilan annuel du délégataire du service assainissement 2014, qui sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

Sans autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.

Le Maire,
Gilles SELLIER

